

# TCHONANG HIGHER INSTITUTE OF BAFOUSSAM (THIB) TCHONANG UNIVERSITY

Aut. N°18-0078/L/MINESUP/DDES du 29 Jan. 2018

ANNEE ACADEMIQUE 2018 - 2019

## EXAMEN DU PREMIER DE DROIT DU TRAVAIL

Spécialité: TC2 / 2H

Enseignant: M. KEULEMBA

## **DEFINITIONS**

- Heure de récupération ? (1pt)
- Congés payés ? (1pt)
- Contrat de travail ? (1pt)
- Engagement à l'essai ? (1pt).

### QUESTIONS DE COURS //-

- Quelles sont les obligations morales du salarié ? 2pts
- 2. Quelle est la durée de principe des congés payés ? 1pt
- Citez quatre accessoires du salaire 1pt
- 4. Quelles sont les obligations de l'employeur lors de la résiliation régulière du contrat de travail ? 2pts

#### ///-CAS PRATIQUE

1er CAS: Monsieur Kamga et Monsieur Wamba sont salariés à la société FERCAM depuis plus de huit ans. Ils viennent d'être convoqués par leur chef d'atelier pour être informés d'un changement pour des raisons économiques, dans le mode decalcul de leur rémunération, ce qui aura pour conséquence de diminuer leur salaire mensuel.

- Que doit faire l'employeur pour mettre en œuvre cette modification ? (2pts)
- Les deux salariés voudraient savoir ce qu'ils risquent s'ils refusent cette modification du mode de calcul ? (2pts)

2<sup>EME</sup> CAS: Pierre ABIETE, salarié de la société MENGONG, tombe malade et se rend à l'hôpital de SELANG. Sur le chemin de l'hôpital, le chauffeur qui le transporte lui signale que sa maladie ne peut pas être soignée à l'hôpital; que seul une tradi-praticien peut le soulager. ABIETE est alors conduit chez MEKAMEVOMO. le tradi-praticien. Ce dernier l'informe de ce que c'est son employeur qui lui a « lance » la maladie. ABIETE décide de ne pas informer son employeur et les soins chez MEKAMEVOMO durent deux mois.

- 1°- ABIETE a-t-il raison de ne pas informer son employeur de sa situation ? (1pt) Au cas où il aurait voulu l'en informer, quels seraient les délais ? (1pt)
- 2°- Après guérison ABIETE retourne dans la société et est accueilli par une lettre de licenciement avec comme motif: « absence de longue durée non justifiée ». Que pensez-vous de ce licenciement et pourquoi ? (2pts)

Le pôle de l'excellence Universitaire pour la formation Professionnelle.

Campus de Bafoussam / Entrée de la ville Tel: 655 - 39 - 88 - 83 / 671-89 -74 -19,

80 -80 -10

Campus de Douala / village, face PICASO

Tel: 658 - 48 - 48 - 84 / 675-

Email: